



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 24/06/2007 – 09 :06

YAËL GOOSZ

Louis SCHWEITZER bonjour.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

YAËL GOOSZ

Vous êtes président de la HALDE, la HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ. Vous nous parlez aujourd'hui d'une situation où la HALDE a pris l'initiative d'intervenir elle-même, sans avoir été sollicitée par un plaignant !

LOUIS SCHWEITZER

La HALDE a eu connaissance des pratiques d'un site Internet. Ce n'est pas un site de recrutement, mais c'est un site où les demandeurs d'emploi peuvent diffuser leur profil sur Internet pour trouver un emploi. Et le créateur de ce site que nous avons interrogé dit : « je veux donner aux candidats la possibilité de valoriser leur personnalité, de mettre en avant des caractéristiques susceptibles de faire la différence au moment du recrutement ». Et il présente sur son site un formulaire d'inscription, avec comme rubrique par exemple la taille, le poids, l'âge, la nationalité, la culture d'origine, la religion, les valeurs, la situation de famille, le métier des parents. Alors bien sûr, il dit « ces informations sont facultatives », mais ce que nous constatons c'est que sur ces bases, on établit des fiches de personnalité qui sont transmises à des employeurs potentiels et qui contiennent tout ce type d'information.

YAËL GOOSZ

Or toutes ces données que vous mentionnez là, il faut le savoir, ces données sont interdites !

LOUIS SCHWEITZER

En effet, la loi prévoit que les candidats à l'emploi ne peuvent se voir demander, sous quelque forme que ce soit, que des informations ayant comme finalité d'apprécier leur capacité à occuper l'emploi proposé ou leurs aptitudes professionnelles.

YAËL GOOSZ

Donc rien sur la vie privée ?

LOUIS SCHWEITZER

Non, parce que les informations demandées doivent avoir un lien direct et nécessaire avec l'emploi proposé ou avec l'évaluation des aptitudes professionnelles. Et on voit bien que toutes les rubriques que j'ai citées n'ont rien à voir avec la capacité à exercer un métier quelconque.

YAËL GOOSZ

Vous vous êtes donc adressé à ce créateur de site, et qu'est-ce que vous lui avez demandé ?

LOUIS SCHWEITZER

D'abord, nous lui avons demandé de supprimer toutes les mentions litigieuses, par exemple je l'ai dit : la taille, le poids, l'âge, la religion, les cultures d'origine, les valeurs, etc..., ceci n'a rien à voir avec



les compétences que l'on doit rechercher sur un site professionnel.

YAËL GOOSZ

Est-ce que l'auteur de ce site Internet peut être poursuivi ?

LOUIS SCHWEITZER

Non, il ne s'agit pas d'un site de recrutement, l'auteur de ce site ne participe pas directement au processus de recrutement. Et donc le Code pénal ou le Code du travail, qui interdisent la discrimination à l'embauche, ne s'appliquent directement à lui. Mais, nous avons informé cet auteur que maintenant qu'il savait que ce qu'il faisait était interdit, s'il continue à le faire et que si les employeurs (en se fondant sur ces informations qu'il donne) commettraient des discriminations, il serait complice, c'est-à-dire une peine de prison qui peut atteindre 3 ans et une amende qui peut atteindre 45.000 €.

YAËL GOOSZ

Merci Louis SCHWEITZER. Avant de se quitter, un rappel, si les auditeurs veulent vous contacter, comment font-ils ?

LOUIS SCHWEITZER

Ils peuvent nous téléphoner au 08.1000.5000 ou nous écrire : 11 rue Saint-Georges, 75009 Paris.

YAËL GOOSZ

Merci Louis SCHWEITZER, à la semaine prochaine. FIN{